

Monsieur Sébastien KOENIG
Adjoint délégué
Mairie de Metz
BP 21025
57036 METZ Cedex 01

Objet : Règlement Local de Publicité
Contact : Jean Daniel HEUZÉ (03 87 20 18 58 /
jdheuze@metzmetropole.fr)

Metz, le 20 octobre 2015

Monsieur KOENIG,

Le Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM a reçu, en date du 10 juillet 2015, la notification du projet arrêté de révision de règlement local de publicité.

Vous remerciant d'avoir associé les services du Syndicat Mixte du SCoTAM, tout au long, de la procédure de révision du règlement, le projet que vous nous avez transmis pour avis n'apporte pas de remarques particulières de notre part étant donné qu'il va dans le sens d'une préservation des paysages et de la mise en valeur du patrimoine bâti messin.

Le Syndicat mixte émet **un avis favorable** sur le projet de révision de Règlement Local de Publicité de la ville de Metz.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur l'adjoint délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Henri HASSER



Président du Syndicat mixte du SCoTAM